

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

ÎLE-DE-FRANCE



L'année 2017 a été riche en évènements avec une nouvelle équipe d'encadrement. Le personnel de la délégation a poursuivi l'accompagnement des agents et établissements franciliens.

2017 a permis l'aboutissement de la cartographie des métiers de la région qui a mis en exergue des besoins spécifiques de professionnalisation des métiers non soignants.

L'ANFH Île-de-France s'est emparée de l'offre Safitech à destination des personnels logistiques et dont le déploiement se poursuivra en 2018 avec notamment l'organisation d'un colloque.

Le nouveau dispositif de professionnalisation des métiers administratifs prévoit en particulier des modules de spécialisation métiers autour d'un socle commun.

Des actions de formation pour les agents de sécurité ont également vu le jour ainsi qu'un dispositif de professionnalisation autour des spécificités du temps soignant en psychiatrie.

Malgré la contrainte financière, les agents franciliens ont pu également bénéficier de nombreux dispositifs individuels pris en charge par l'ANFH.

L'année 2018 vous réserve de beaux projets.

DANIELLE TROUILLET
PRÉSIDENTE RÉGIONALE

SOMMAIRE

Fonds et formation	p. 4
Parcours et compétences	p. 6
Réseaux et proximité	p. 12
Chiffres clés 2017	p. 16

UNE EXPERTISE POUR GÉRER ET FINANCER ÉTABLISSEMENTS ET COLLECTE

131 établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics adhérents au 2,1 % – Plan de formation en région Île-de-France emploient en 2017, 77 410 agents de la Fonction publique hospitalière. Concernant le Développement professionnel continu médical (DPCM), 21 établissements confient leur contribution à l'ANFH Île-de-France. Ils consacrent au financement de la formation professionnelle et du Développement professionnel continu (DPC) respectivement 2,9 % et 0,50 % ou 0,75 % de leur masse salariale.

L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

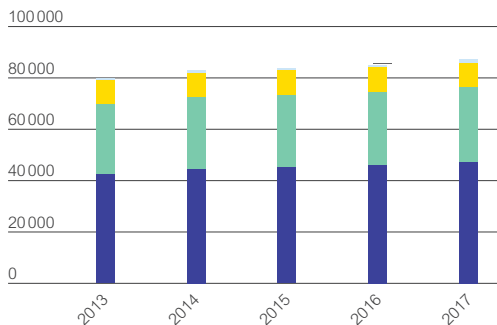
- mobilise des fonds mutualisés au service des projets de formation des établissements et des agents ;
- noue des partenariats et recherche des financements complémentaires ;
- contribue à l'optimisation des budgets formation ;
- prend en charge l'avance de frais, le règlement des factures et des frais.

L'ANFH COLLECTE ET GÈRE 5 FONDS

- le 2,1 % – Plan de formation ;
- le 0,6 % – FMEP dédié aux études promotionnelles ;
- le 0,2 % – CFP/BC/VAE ;
- le 4,8 % – ESAT (formation des travailleurs handicapés accueillis) ;
- le 0,5 % – 0,75 % – DPC médical.

ÉVOLUTION DE LA COLLECTE

PAR FONDS DEPUIS 2013



■ PLAN ■ FMEP ■ CFP ■ DPCM

En 2017, le total des cotisations s'élève à 86 827 K€ contre 85 385 K€ en 2016, soit une augmentation de 1,7%. Cette évolution est inférieure à celle enregistrée au niveau national (2,4 %).

150

ÉTABLISSEMENTS COTISANTS
AU 0,6% - ÉTUDES PROMOTIONNELLES
ET 0,2% - CFP/VAE/BC

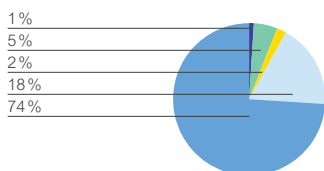
87,3%

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
AU 2,1% - PLAN DE FORMATION

90,2%

D'AGENTS DE LA FPH EMPLOYÉS
PAR LES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS

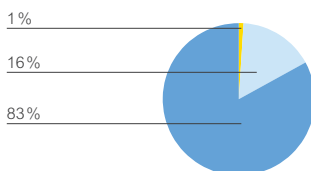
RÉPARTITION DE LA COLLECTE 2,1% - PLAN DE FORMATION PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



■ Moins de 50 agents
■ De 50 à 149 agents

La délégation enregistre 47 128 K€ de cotisations au titre du 2,1%-Plan de formation, qu'elle gère pour le compte des établissements adhérents. 74% de ce montant provient des établissements de plus de 1 000 agents.

RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,5% OU 0,75% - DPC MÉDICAL PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



■ De 150 à 299 agents
■ De 300 à 999 agents

En 2017, les cotisations versées au titre du DPC médical s'élèvent à 1 312 K€ et concernent principalement les établissements de 1 000 à 4 999 agents.

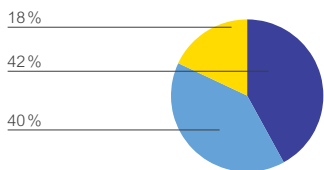
RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,6% - ÉTUDES PROMOTIONNELLES ET 0,2% - CFP/VAE/BC PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



■ De 1 000 à 4 999 agents
■ Plus de 5 000 agents

Les cotisations versées au titre du 0,6%-Fmep et du 0,2%-CFP/VAE/BC s'élèvent respectivement à 28 771 K€ et 9 590 K€. Les établissements de plus de 300 agents contribuent à 81% du total de ces cotisations.

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS PLAN PAR SECTEUR



■ Médico-social : Personnes âgées
■ Sanitaire

La délégation compte 131 établissements adhérents au Plan de formation sur 150 cotisants, soit un taux d'adhésion de 87,3%.

42%

DES ÉTABLISSEMENTS
appartiennent
au secteur Médico-social :
Personnes âgées

■ Social/Médico-social :
Handicap-Enfance-Famille

Le secteur sanitaire représente 40% des établissements adhérents et 89% des effectifs couverts.

86 827 K€

COLLECTÉS PAR L'ANFH ÎLE-DE-FRANCE

47 128 K€

2,1% - PLAN DE FORMATION

28 771 K€

0,6% - ÉTUDES PROMOTIONNELLES

9 590 K€

0,2% - CFP/VAE/BC

26 K€

4,8% ESAT

1 312 K€

0,5% OU 0,75% - DPC MÉDICAL

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE

2,1 % – PLAN DE FORMATION

Le taux d'accès à la formation en région île-de-France s'élève à 57,6 % soit 83 262 départs en formation en 2017. La délégation consacre plus de la moitié de ses dépenses à l'enseignement et 39 % à la prise en charge des traitements.

L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

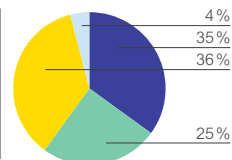
Pour accompagner les établissements adhérents dans la mise en œuvre de leur plan de formation, l'ANFH, OPCA de la Fonction publique hospitalière :

- assure une veille juridique et sectorielle ;
- met à disposition des établissements et des agents des outils et supports d'information et propose une offre de formation prête à l'emploi ;
- soutient et professionnalise les acteurs de la formation ;
- propose Gesform, le logiciel de gestion de la formation destiné aux équipes formation et aux pôles.

RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR CATÉGORIE DE RÉMUNÉRATION

36 %

DES STAGIAIRES appartiennent à la catégorie C



■ A ■ B ■ C ■ Autres

En 2017, 36 % des stagiaires ayant bénéficié d'au moins une action de formation au titre du 2,1 %-Plan de formation sont des agents de catégorie C, contre 38 % en 2016. Autres : non répartis.

RÉPARTITION DES DÉPARTS, HEURES, CHARGES ET ARF* PAR TYPE

	DÉPARTS	HEURES	CHARGES (€)	% CHARGES	ARF (€)*
TYPE 1	2 106	99 920	1 571 743	3,3 %	441 307
TYPE 2A	13 669	196 323	4 486 584	9,4 %	230 262
TYPE 2B	8 602	129 519	3 478 574	7,3 %	201 118
TYPE 2C	56 733	841 953	20 026 368	41,8 %	1 351 358
TYPE 3	876	58 234	1 124 895	2,3 %	323 795
TYPE 4	1 132	974 942	16 484 983	34,4 %	22 111 537
TYPE 5	94	28 059	736 912	1,5 %	183 481
TYPE 8	50	1 388	43 173	0,1 %	16 505

Les charges de formation sont principalement consacrées aux actions de type 2c et de type 4, qui représentent respectivement 42 % et 34 % du total des charges.

Typologie des actions de formation (décret du 21 août 2008):

Type 1 Actions de formation professionnelle initiale.

Type 2a Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation immédiate au poste de travail).

Type 2b Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation à l'évolution prévisible des emplois).

Type 2c Actions de développement des connaissances et de la compétence (développement des connaissances et compétences et acquisition de nouvelles connaissances et compétences).

Type 3 Actions de préparation aux examens et concours des fonctions publiques.

Type 4 Études promotionnelles.

Type 5 Actions de conversion.

Type 8 VAE.

*ARF: Accords sur recettes futures

83 262

DÉPARTS EN FORMATION EN 2017

57,6 %

DES AGENTS DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE ONT ACCÉDÉ À LA FORMATION EN 2017

RÉPARTITION DES CHARGES PAR NATURE DE DÉPENSES



57%

ENSEIGNEMENT



4%

DÉPLACEMENT



39%

TRAITEMENTS

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE ÉTUDES PROMOTIONNELLES

Les études promotionnelles (EP) sont des actions de formation qui permettent d'accéder aux diplômes et certificats nécessaires pour exercer certains postes de la Fonction publique hospitalière (infirmier, cadre de santé, aide-soignant...). La liste est fixée par arrêté ministériel.

PRIORITÉS RÉGIONALES

À l'ANFH Île-de-France, les études promotionnelles sont un axe fort de la politique régionale de la délégation. Le pôle « guichet unique » a pour mission prioritaire d'accompagner l'ensemble des établissements franciliens, y compris l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris (l'AP-HP), dans leurs demandes de financement des études promotionnelles. Nos conseillers « guichet unique » apportent un soutien à la constitution des dossiers et conseillent les établissements afin d'optimiser les fonds disponibles.

Au total 1 946 études promotionnelles sont en cours dont 945 dossiers accordés en 2017.

Cette année encore, les instances régionales ont fait en sorte de répondre à l'attente des agents et des établissements, en acceptant un maximum de dossiers sur les fonds mutualisés.

La politique régionale de financement des études promotionnelles vise à :

- garantir la prise en charge de la troisième année suite à un congé de formation professionnelle ;
- accompagner l'élargissement de la liste des diplômes pris en charge au titre du Fonds régional mutualisé études promotionnelles 2 ;
- prioriser la prise en charge des études promotionnelles des plus petits établissements franciliens ; nécessitant un accompagnement de nos conseillers
- assurer la prise en charge financière d'une année de redoublement (ex : IDE) avec l'accord de l'établissement.

DIX PREMIERS DIPLÔMES PRÉPARÉS DANS LE CADRE DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES

DIPLÔMES	NOMBRE EP 2017	NOMBRE EP 2016	TAUX D'ÉVOLUTION 2017/2016
DE INFIRMIER	888	997	-10,9%
DIPL. CADRE DE SANTÉ	226	330	-31,5%
DEAS	202	227	-11,0%
DE INFIRMIER ANESTHÉSISTE	199	208	-4,3%
CAFERJUIS	51	55	-7,3%
DE IBODE	49	53	-7,5%
DE PUÉRICULTURICE	45	48	-6,3%
DE ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ	40	40	0,0%
DEASS	32	32	0,0%
DE MONITEUR ÉDUCATEUR	31	31	0,0%
AUTRES	183	173	5,8%
TOTAL	1946	2194	-11,3%

En 2017, la délégation compte 1946 études promotionnelles en cours de financement contre 2 194 en 2016, soit une diminution de 11,3%. Le diplôme d'État d'infirmier reste le diplôme le plus préparé (46% de l'ensemble des études promotionnelles), suivi du diplôme de cadre de santé (12%), tous deux néanmoins

en recul par rapport à l'année précédente. Certains diplômes échappent à cette tendance parmi les autres diplômes, notamment le diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (remplaçant entre autre celui d'aide médico-psychologique), en augmentation par rapport à 2016.

RÉPARTITION DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES PAR FONDS (EN COURS ET ACCORDÉES EN 2017)

FONDS	EP EN COURS	EP ACCORDÉES
SUR LE 2,1% ; 0,6%	1 804	891
SUR LE 0,2%	142	54
TOTAL	1 946	945

Sur 1946 études promotionnelles en cours de financement, 945 ont été accordées dans l'année. La source de financement provient essentiellement du 2,1%-Plan de formation des établissements et du guichet unique ANFH.

1 946

ÉTUDES PROMOTIONNELLES
EN COURS DONT

945

DOSSIERS ACCORDÉS EN 2017

PARCOURS ET COMPÉTENCES

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,2% – CFP/VAE/BC

DÉPARTS EN FORMATION

DANS LE CADRE DU 0,2% – CFP/BC/VAE

Cette contribution finance le Congé de formation professionnelle (CFP), le congé pour Validation des acquis de l'expérience (VAE) et le congé pour Bilan de compétences (BC).

Le CFP ouvre aux agents de la Fonction publique hospitalière (FPH) la possibilité de financer à leur initiative et à titre individuel des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel...) distinctes de celles prévues au Plan de formation de l'établissement. Ces financements sont sollicités directement par les agents de la FPH auprès de l'ANFH.

49,1 %

DE DOSSIERS ACCEPTÉS (HORS BC)

467

CFP *
(DOSSIERS CLASSIQUES)

124

VAE *

142

ÉTUDES
PROMOTIONNELLES *

612

BILANS DE COMPÉTENCES *

* Nombre de dossiers en cours

RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2017 PAR DISPOSITIF



■ CFP classique ■ CFP-EP ■ VAE ■ BC

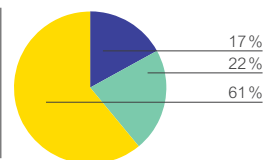
Avec 467 dossiers en cours de réalisation en 2017, le CFP classique représente 35% des dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP.

RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2017 PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

61 %

DES DOSSIERS
concernent la catégorie C



■ A ■ B ■ C

Les dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP concernent principalement les agents de catégorie C (61%), suivis des agents de catégorie B (22%).

PARCOURS ET COMPÉTENCES

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,5 % OU 0,75 % DPC MÉDICAL

DPC MÉDICAL

ACTIVITÉS DES PROFESSIONNELS MÉDICAUX

Le Développement professionnel continu (DPC) est un dispositif de formation réglementé initié par la loi HPST (2009) pour garantir la qualité et la sécurité des pratiques des professionnels de santé. La loi de modernisation de notre système de santé (2016) fait évoluer le DPC d'une logique de programme vers une logique de parcours. Les professionnels de santé ont l'obligation de s'engager dans un parcours triennal de DPC. Pendant cette période de 3 ans, chaque professionnel de santé doit

participer à minimum deux actions parmi des actions de formation, des actions d'analyse de pratiques et des actions de gestion des risques. Au moins une de ces actions doit répondre aux orientations nationales prioritaires définies dans l'arrêté du 8 décembre 2015, être déposée sur la plateforme de l'Agence nationale du Développement Professionnel Continu (ANDPC), être assurée par un organisme de DPC et utiliser des méthodes de la Haute Autorité de Santé (HAS).

+2 600

DOSSIERS FINANCÉS
AU TITRE DE L'AGRÈMENT
DPC MÉDICAL, DONT :

92%

CONCERNANT LES MÉDECINS

7%

CONCERNANT LES PHARMACIENS

<1%

CONCERNANT LES CHIRURGIENS-
DENTISTE

ÉCHANGER ET MUTUALISER L'ACTION DE L'ANFH ÎLE-DE-FRANCE

L'échange entre professionnels autour des thèmes de formation à promouvoir dans le programme régional se réalise tout au long des rencontres, séminaires, journées et ateliers.

RÉSEAUX, GROUPES DE TRAVAIL, COMMISSIONS

→ **52** participants au séminaire des instances régionales

→ **3** journées interdépartementales : journées d'information à destination des DRH, responsables et chargés de formation : 135 participants

→ **3** ateliers techniques consacrés à la gestion de fonds, aux dispositifs individuels et aux applications informatiques : 104 participants

→ **2** ateliers DPC : 33 participants

ACTIONS DE FORMATION RÉGIONALES

49 ACTIONS ET 4 DISPOSITIFS DE FORMATION

1161 STAGIAIRES

Les 5 premières thématiques :

- Parcours professionnels et compétences clés ;
- formation agent et accompagnateur : **119** formés ;
- Être membre d'une équipe pluridisciplinaire en charge d'un programme d'Éducation Thérapeutique du Patient (module 1) : **65** formés ;
- Formation de formateurs internes : **56** formés
- Le repas de la personne âgée : un moment de plaisir : **56** formés ;
- Prévention des RPS - Module 4 : Management et prévention des RPS : **54** formés.

MANIFESTATIONS RÉGIONALES THÉMATIQUES

3 MANIFESTATIONS RÉGIONALES

142 PARTICIPANTS

- Journée d'information : La loi santé, le décret GHT et ses impacts (**47** participants).
- Journée régionale : Responsabilité sociale des entreprises – vers des établissements de santé plus durables ? (**45** participants).
- Journée régionale : Restitution des résultats de la cartographie régionale (**50** participants).

DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

→ Parcours Achat : **19** agents formés (2 groupes)

→ Dispositif compétences clés : **93** agents formés sur la formation « Parcours professionnel et compétences clés » en intra (9 groupes) et **26** en inter-établissement (3 groupes)

→ Dispositif de prévention des risques psychosociaux : **90** agents formés pour l'ensemble des **6** modules (10 groupes)

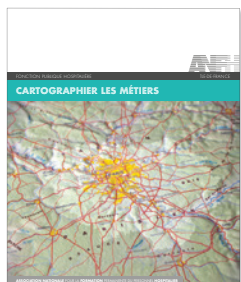
→ Dispositif SAFITECH : **7** agents formés (1 groupe) sur le module « Tronc commun manager »

ÉCHANGER ET MUTUALISER L'ACTION DE L'ANFH ÎLE-DE-FRANCE

PROJET STRATÉGIQUE RÉGIONAL

2016-2019

Dans un contexte en mutation profonde pour les établissements, l'ANFH Île-de-France a souhaité affirmer une ambition forte et une volonté d'accompagner au mieux ses adhérents.



Dans ce cadre, en 2017, ont eu lieu **deux journées régionales** avec pour thèmes la responsabilité sociale des entreprises ainsi que les résultats de la cartographie des métiers menée en région.

En mars, la délégation a également organisé **une journée d'information sur la loi de modernisation du système de santé**, le décret relatif aux GHT et ses impacts. **Le séminaire des instances** en décembre a permis de mener une réflexion de fond sur la thématique de la qualité de vie au travail et les projets menés au sein de différents établissements.

L'ANFH Île-de-France a développé en 2017 une stratégie orientée vers le développement de parcours à destination du personnel non soignant des hôpitaux. La délégation a notamment mis en place **un parcours de formation à destination des agents de sécurité** et s'est investi dans le déploiement du dispositif complet **Safitech** visant la professionnalisation de la filière logistique. L'année 2018 permettra de poursuivre Safitech et sera consacrée aux métiers administratifs et financiers. 2017 a également permis d'accompagner les établissements franciliens dans la mise en place des GHT, avec un axe dédié au sein du programme régional.

Il est pour nous essentiel d'être au plus près de l'actualité des établissements et de proposer des formations adaptées.



DES OUTILS AU SERVICE DES PROFESSIONNELS

WWW.ANFH.FR/ILE-DE-FRANCE

Le site internet de l'ANFH Île-de-France permet aux adhérents de consulter l'offre de formation clés en main, de s'informer sur les événements et réunions proposés et organisés par la délégation. Il est également possible d'accéder aux guides et outils méthodologiques réservés aux établissements adhérents.

POURQUOI SAFITECH ?

L'objectif est de permettre aux agents des filières technique et logistique de se professionnaliser tout au long de leur carrière. L'originalité de ces parcours ? Chacun d'entre eux est proposé en miroir : l'un à destination des managers, l'autre des opérateurs.

Un dispositif innovant pour accompagner le personnel hospitalier dans une démarche d'amélioration continue.

POUR QUI ?

Cadres, techniciens, opérateurs... Safitech s'adresse à tous les professionnels des métiers techniques et logistiques : achat, restauration, blanchisserie, transport, hôpitalier, bâtiment, maintenance... Il favorise notamment la mise en réseau entre professionnels parois isolés dans leur structure.

Né en Nord-Pas-De-Calais, le dispositif Safitech s'étend dans six régions afin de répondre aux besoins de professionnalisation des filières non soignantes.

VOUS SOUHAITEZ VOUS FORMER : COMMENT BÉNÉFICIER DU DISPOSITIF SAFITECH ?

Inscrivez-vous auprès de votre service formation.

CONTACTEZ L'ANFH

Chargée de mission :

- Armelle PETIT - 03 20 08 11 34 - a.petit@anf.fr

Conseillères formation :

- Basse-Normandie - Séverine LEROSEY 02 31 46 71 62 - s.lerosy@anf.fr
- Champagne-Ardenne - Sylvie HACHON 03 26 87 78 22 - s.hachon@anf.fr
- Haute-Normandie - Sophie KOZE 02 32 08 18 28 - s.koze@anf.fr
- Île-de-France - Stéphanie ABOUT 01 53 82 84 93 - s.about@anf.fr
- Nord-Pas-De-Calais - Céline SALLÉ 03 20 08 05 72 - c.salle@anf.fr
- Picardie - Manuela CALADO 03 22 71 55 61 - m.calado@anf.fr




SAFITECH DE L'OPÉRATEUR AU MANAGER : PROFESSIONNALISER LES MÉTIERS DE LA FILIÈRE TECHNIQUE HOSPITALIÈRE

ASSOCIATION NATIONALE DE FORMATION PROFESSIONNELLE HOSPITALIÈRE

POURQUOI SAFITECH ?

L'objectif est de permettre aux agents de la filière logistique de se professionnaliser tout au long de leur carrière. L'originalité de ces parcours ? Chacun d'entre eux est proposé en miroir : l'un à destination des managers, l'autre des opérateurs.

Un dispositif innovant pour accompagner le personnel hospitalier dans une démarche d'amélioration continue.

POUR QUI ?

Cadres, techniciens, opérateurs... Safitech s'adresse à tous les professionnels des métiers techniques et logistiques : achat, restauration, blanchisserie, transport, hôpitalier, bâtiment, maintenance... Il favorise notamment la mise en réseau entre professionnels parois isolés dans leur structure.

Né en Nord-Pas-De-Calais, le dispositif Safitech s'étend dans six régions afin de répondre aux besoins de professionnalisation des filières non soignantes.

VOUS SOUHAITEZ VOUS FORMER : COMMENT BÉNÉFICIER DU DISPOSITIF SAFITECH ?

Inscrivez-vous auprès de votre service formation.

CONTACTEZ L'ANFH

Chargée de mission :

- Armelle PETIT - 03 20 08 11 34 - a.petit@anf.fr

Conseillères formation :

- Basse-Normandie - Séverine LEROSEY 02 31 46 71 62 - s.lerosy@anf.fr
- Champagne-Ardenne - Sylvie HACHON 03 26 87 78 22 - s.hachon@anf.fr
- Haute-Normandie - Sophie KOZE 02 32 08 18 28 - s.koze@anf.fr
- Île-de-France - Stéphanie ABOUT 01 53 82 84 93 - s.about@anf.fr
- Nord-Pas-De-Calais - Céline SALLÉ 03 20 08 05 72 - c.salle@anf.fr
- Picardie - Manuela CALADO 03 22 71 55 61 - m.calado@anf.fr




SAFITECH DE L'OPÉRATEUR AU MANAGER : PROFESSIONNALISER LES MÉTIERS DE LA FILIÈRE LOGISTIQUE HOSPITALIÈRE

ASSOCIATION NATIONALE DE FORMATION PROFESSIONNELLE HOSPITALIÈRE



131

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS À L'ANFH ÎLE-DE-FRANCE

ADHÉRENTS

87,3 % ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
2,1 % – Plan de formation soit 90,2 % des agents
de la FPH de la région

21 ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
au DPC médical

83 262 DÉPARTS EN FORMATION
AU TITRE DU PLAN DE FORMATION

467 DOSSIERS CFP EN COURS DE FINANCEMENT
(DOSSIERS CLASSIQUES) *

124 DOSSIERS VAE
EN COURS DE FINANCEMENT *

612 BILANS DE COMPÉTENCES
FINANCÉS *

1 946 ÉTUDES PROMOTIONNELLES
FINANCÉES **



57,6 %

TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION

DONNÉES FINANCIÈRES

86 827 K€
COLLECTÉS EN 2017

Répartition

47 128 K€ 2,1 %
PLAN DE FORMATION

28 771 K€ 0,6 %
FMEP

9 590 K€ 0,2 %
CFP/VAE/BC

26 K€ 4,8 %
ESAT

1 312 K€ 0,5 % OU 0,75 %
DPC MÉDICAL

* Dans le cadre du 0,2 % – CFP/BC/VAE

** Tous fonds confondus

